

Zeitschrift: Eclogae Geologicae Helvetiae
Herausgeber: Schweizerische Geologische Gesellschaft
Band: 7 (1901-1903)
Heft: 5

Artikel: Description géologique de la région des Gorges de l'Areuse (Jura neuchâtelois)
Autor: Schardt, H. / Dubois, Aug.
Kapitel: Remarques sur la carte géologique accompagnant cette notice (Pl.12)
DOI: <https://doi.org/10.5169/seals-155938>

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. [Siehe Rechtliche Hinweise.](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. [Voir Informations légales.](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. [See Legal notice.](#)

Download PDF: 30.01.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

REMARQUES

SUR LA CARTE GÉOLOGIQUE ACCOMPAGNANT CETTE NOTICE (Pl. 12).

Grâce à l'échelle du 1 : 15 000, il nous a été possible d'indiquer sur la carte des subdivisions d'étages plus nombreuses qu'on ne peut le faire d'ordinaire.

Dans une contrée où les dépôts quaternaires occupent d'aussi grandes surfaces, il serait désirable de pouvoir les relever sur une deuxième feuille, sur un calque par exemple, et de ne figurer sur la carte proprement dite que les sédiments des époques antérieures, comme si tous les terrains récents avaient été enlevés. Mais il faut le plus souvent reculer devant les frais qu'entraînerait cette manière de procéder. On est alors obligé, si l'on veut que la carte donne une idée juste de la constitution du sous-sol, sans que la lecture en soit trop ardue, de réduire dans la mesure du possible la surface occupée par les terrains de couverture. Nous nous sommes en conséquence astreints à ne figurer que ceux qui acquièrent une réelle importance et dont l'épaisseur n'est, d'une manière générale, pas inférieure à un mètre.

Au cours du travail lithographique de la carte, il s'y est glissé quelques erreurs peu importantes, mais que nous tenons à signaler :

1. Nous avons cherché à représenter approximativement dans les moraines la distribution des éléments alpins et des éléments jurassiens par une répartition proportionnelle des pointillés rouges (éléments alpins) et bleus (éléments jurassiens). Cela étant, la surface morainique, sur laquelle gît le domaine de Combe Varin, porte un trop grand nombre de points rouges. Le matériel alpin forme, dans cette région, à peine le 5 % du total.

2. La moraine de la Mercière, à l'E de Noiraigue, doit porter quelques points bleus.

3. Il en est de même de celle qui débouche de la Combe Léonard sur Rochefort.

4. La petite moraine traversée par l'inscription « Usine électrique des Clées » doit porter autant de points rouges que de bleus.

5. Dans la région de Vert, près du bloc erratique (Bl. i. N° 1), les points rouges désignant le Valangien supérieur ont

été omis dans la petite zone sise sur la voie ferrée. En outre, dans cette même petite zone, les traits bleus figurant la Marne d'Arzier, et l'étoile indiquant le gisement fossilifère, doivent être reportés contre la limite pointillée de l'W, au lieu de s'appuyer à celle de l'E.

6. Enfin, la correction la plus importante se rapporte au singulier chevauchement du Bathonien inférieur de la région de Brot, dont nous avons exposé (p. 450) la découverte inattendue et postérieure au tirage de la carte. Elle ne conduit pas, en somme, à une modification notable du dessin primitif de la région; ajoutons que les limites de la plaque de chevauchement, difficiles à déterminer avec une très grande exactitude, restent encore quelque peu incertaines. Le Cl. 31 (p. 452) représente la région de Brot avec le tracé du contact anormal de la zone chevauchée, tel qu'il nous a paru interprétable.
